

DECISION N° DEC-2025-007

1.1. Marchés publics

Avenant n° 1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de locaux techniques et administratifs pour les services d'eau potable et d'assainissement de la Communauté de Communes du Genevois (marché n° 202322_ccg)

Le Président de la Communauté de Communes du Genevois,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-10;

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment les compétences eau et assainissement;

Vu la décision n° 2024-56 du 21 mai 2024 portant approbation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la construction de locaux techniques et administratifs pour les services d'eau potable et d'assainissement de la Communauté de Communes du Genevois ;

Vu la délibération n° c_20241014_adm_90 du Conseil communautaire du 14 octobre 2024 portant élection du Président de la Communauté de Communauté de Communes du Genevois;

Vu la délibération n° c_2041014_adm95 du Conseil communautaire du 14 octobre 2024 portant délégations de pouvoir au Président et au Bureau communautaire, et notamment portant délégations de pouvoir du Conseil au Bureau communautaire et au Président, et notamment pour les marchés ou accords-cadres dont le montant global de la consultation est inférieur à 100 000 € H.T., prendre toute décision de les conclure et de les signer;

Vu le projet d'avenant annexé à la présente décision ;

Considérant :

- Que la Communauté de Communes du Genevois a souhaité obtenir l'accompagnement d'un mandataire pour la réalisation d'un bâtiment technique et administratif pour héberger les services liés aux compétences eau et assainissement. ;
- Qu'une convention de mandat a été contractée en ce sens avec la société AMOME Conseils le 27 mai 2024;
- Qu'une mission complémentaire doit être ajoutée aux missions du mandataire ;
- Que cette mission intègre le suivi de la phase Avant-Projet Définitif (APD) pour un montant de 8 700 € H.T. soit 10 440 € T.T.C., qui représente une hausse de 9,76 %;
- Que cette prestation porte le taux de rémunération du mandataire à 2,89399763 % ;

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de locaux techniques et administratifs pour les services d'eau potable et d'assainissement de la Communauté de Communes du Genevois (marché n° 202322_ccg), annexé à la présente décision.

Reçu en préfecture le 23/01/2025

Publié le 23/01/2025

ID: 074-247400690-20250117-DEC2025007-AU

<u>Article 2</u>: de rappeler que les crédits sont inscrits aux budgets annexe Régie eau et annexe Régie assainissement – exercice 2025 – chapitre 23 - immobilisations en cours.

Article 3 : de signer ledit avenant et toutes pièces annexes.

<u>Article 4</u> : d'accomplir toutes les démarches et de signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Archamps, le 17 janvier 2025 Le Président, Florent BENOIT

Le Président certifie le caractère exécutoire de cette décision : télétransmise en Préfecture le 23/01/2025 et publiée électroniquement le 23/01/2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.



Reçu en préfecture le 23/01/2025





Page:

3



MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE₁₀

AVENANT N°01

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Communauté de Communes du Genevois 38 Rue Georges de Mestral - Bâtiment Athéna 2 ARCHAMPS TECHNOPOLE 74166 SAINT JULIEN EN GENEVOIS CEDEX

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

AMOME Conseils 36 rue Rabelais 69 512 Vaulx-en-Velin Cedex

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

Dbjet du marché public ou de l'accord-cadre :

Convention de mandat de maitrise d'ouvrage
Réalisation de locaux techniques et administratifs pour les services d'eau potable et d'assainissement de
la Communauté de Communes du Genevois
(marché n°202322_ccg)

- Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre :27 mai 2024
- Durée prévisionnelle d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 48 mois
- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

Taux de la TVA : 20 %

Montant HT : 89 175,00 €

Montant TTC: 107 010 €

Reçu en préfecture le 23/01/2025

Publié le 23/01/2025 ID: 074-247400690-20250117-DEC2025007-AU

Page: 2

3

D - Objet de l'avenant.

Modifications introduites par le présent avenant :

(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Ajout de la mission suivi de la phase APD Objet:

- Ajout du suivi de la phase APD comprenant :
 - Suivi des études de l'APD
 - Rapport d'analyse de l'APD
 - Mise en place des opérations comptables gestion des marchés
 - Suivi études de sols

Le montant total de cette prestation représente une plus-value de 8 700 € HT soit 10 440,00 € TTC. Cela porte le taux de rémunération du mandataire à 2,89399763 %.

Incidence financière de l'avenant : L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre : (Cocher la case correspondante.) OUI NON \boxtimes Montant de l'avenant : Taux de la TVA: 20.00 %

Montant HT: 8 700 € Montant TTC: 10 440 €

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

Taux de la TVA : 20.00 % Montant HT: 97 875 € Montant TTC: 117 450 €

Reçu en préfecture le 23/01/2025

Publié le 23/01/2025



ID: 074-247400690-20250117-DEC2025007-AU

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
GRANGE Nicolas Gérant d'AMOME Conseils	Vaulx en Velin Le 05/08/2024	MOME Conseits Wet Transmis Nicolas GRANCE

^(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

- Signature	du pouvoir adjudi	icateur (ou de l	'entité adjuc	licatrice).
-------------	-------------------	------------------	---------------	-------------

Le Président

Référence de la délibération / décision autorisant la signature de l'avenant :

Transmis au contrôle de légalité le :

Date de notification le :

Données essentielles :

Reçu en préfecture le 23/01/2025 **52**LC

Publié le 23/01/2025 ID : 074-247400690-20250117-DEC2025007-AU

DPGF - modification n°1 - Mission de Mandat pour la Communauté de Communes du Genevois Réalisation d'un bâtiment technique et administratif pour les compétences eau et assainissement de la CCG

AMOME Conseils

Profils -		Profil 1	Profil 2	Profil 3	Profil 4	
		O. GRANGER	A.C. VILLERMET	S. SAWADOGO	N. PIEL	
	Prix unitaire HT par jour (tous frais inclus)		Dir projet 725,00€	Suivi programme 725,00 €	Ingenierie TCE 725,00 €	Economiste 725,00 €
Phase	Tâche	Total	Estimation des jours de travail			
	Suivi des études de l'APD	5,00	2,50	1,00	1,00	0,50
Duratatiana néaliséas	Rapport d'analyse de l'APD	3,50	1,00	0,50	1,00	1,00
Prestations réalisées pendant la phase APD	Mise en place des opérations comptables - Gestion des marchés (suivi administratif et financier des contrats)	3,00	3,00			
peridant la phase Ai D	Suivi études de sols	0,50	0,50			
	Nb de jours	12,00	7,00	1,50	2,00	1,50
Total	Honoraires HT par profils		5 075,00	1 087,50	1 450,00	1 087,50
	Honoraires HT			8 70	0,00	

		Profils -	Profil 1	Profil 2	Profil 3	Profil 4
Profils		O. GRANGER	A.C. VILLERMET	S. SAWADOGO	N. PIEL	
			Dir projet	Suivi programme	Ingenierie TCE	Economiste
Phase	Tâche	Total	Estimation des jours de travail			
	Suivi phase APD					
TOTAL suivi APD	Nb de jours	12,00	7,00	1,50	2,00	1,50
	Honoraires HT			8 70	0,00	
	Total Rémunération complémentaire du mandataire					
TF : Total Général	Nb de jours	12,00	7,00	1,50	2,00	1,50
	Honoraires HT			8 70	0,00	
		Total TTC	10 440,00			

Vaulx en Velin, le 27 juin 2024

Le gérant d'AMOME Conseils

Soit une augmentation de + 9,76%